

pouvoir. Non. Les honorables députés qui siègent en face et qui jettent les hauts cris avaient l'autorisation et se sont montrés peu soucieux, ou bien ils ne savaient pas comment s'y prendre pour la renouveler. Quelles que soient les raisons, l'autorisation a expiré et nous nous sommes trouvés dans une situation dont nous n'avions qu'un moyen de nous tirer. Et nous n'avons pas à nous excuser d'avoir pris cette ligne de conduite.

Il s'agissait ensuite pour nous de soumettre la question au parlement et nous avons déposé le décret du conseil le plus tôt possible. Le décret du conseil a été porté à la connaissance de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre comme d'ailleurs, j'ose le dire, à celle de bien d'autres députés qui font comme la plupart des honorables députés, c'est-à-dire qui parcourent les documents parlementaires qui sont déposés de temps à autre et signalent les décrets du conseil qu'on a adoptés.

Nous savions que les crédits du ministère seraient présentés à la Chambre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre affirme que l'on a refusé au Parlement l'occasion d'en traiter et d'exprimer son approbation ou sa désapprobation, mais je lui signale que si lui et l'honorable député vis-à-vis avaient fait preuve d'une meilleure collaboration, nous aurions effectivement traité d'un bien plus grand nombre de crédits à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ces propos, venant de mon honorable ami, me font sourire.

L'hon. M. Fulton: Mais nous avons pris des mesures, même si nous avons été retardés dans l'étude de plusieurs des crédits des divers ministères... (*Rires*)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà que même le ministre ne peut s'empêcher de sourire.

L'hon. M. Fulton: Nous avons fait en sorte de présenter au comité des subsides les crédits de deux ministères où l'on avait recouru à des mandats du gouverneur général. Il s'agit du ministère des Affaires des anciens combattants et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il aurait été facile d'en remettre l'étude à plus tard cette année. Peut-être aurait-on pu alors nous accuser de tenter de priver le Parlement de l'occasion de discuter cette question et d'exprimer son assentiment. Mais nous n'avons pas fait cela; nous avons soumis à la Chambre les crédits des deux ministères et nous leur avons consacré quatre heures,—(trois en tout cas),—à discuter cette question d'accorder au Parlement toute la chance voulue, qu'il devrait avoir et que nous avions d'ailleurs l'intention de lui

[L'hon. M. Fulton.]

accorder, de fait, nous n'aurions jamais tenté de priver le parlement de l'occasion d'exprimer son assentiment ou sa désapprobation à propos de ce qu'a fait le gouvernement à ce moment-là ou de ce qu'il fait en ce moment. Si, au cours de ces trois heures, l'honorable député ou quelque autre député semble ne pas avoir été capable d'exprimer son point de vue, alors, monsieur le président, je dirai que c'est lui qui en est responsable et non pas nous. De plus, c'est lui et non pas nous qui est responsable d'avoir gaspillé le temps du parlement.

Nous sommes disposés, évidemment, à discuter cette question aussi longtemps que les honorables députés le voudront, car c'est là leur privilège, mais plus ils prendront de temps, plus ils confirmeront que le Parlement a pleinement le droit de discuter cette affaire et d'exprimer son approbation ou sa désapprobation de la conduite du gouvernement.

Plus ils prendront de temps à parler et plus ils tarderont à s'attaquer au problème, plus se répétera l'histoire de toute cette session jusqu'ici, c'est-à-dire que l'opposition continuera à soulever des problèmes fictifs afin de faire obstacle à la bonne marche du gouvernement, puis, lorsqu'elle aura l'occasion de faire face au problème qui se pose, elle se dérobera et courra se mettre à l'abri.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je rectifier les calculs du ministre? Je passerai ensuite à sa logique. Nous avons commencé à débattre la question à une heure moins le quart environ. Nous y avons consacré quinze minutes avant le déjeuner et nous siégeons maintenant depuis une heure et quart, après le déjeuner. Si je ne me trompe pas dans mes calculs, cela fait une heure et demie.

L'hon. M. Fulton: Je m'excuse. Mais quand on écoute l'honorable représentant, on trouve le temps long.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la première fois que le ministre fait mouche aujourd'hui et je lui concède son avantage. Mais ce qui m'intéresse, c'est ce que le ministre a appelé ces problèmes "fictifs". Je crois qu'il a choisi le pire jour de la session parlementaire pour appeler le contrôle du Parlement sur les dépenses publiques un problème fictif.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous y verrons. Au début des remarques qu'il vient de faire, le ministre a cité inexactement une parole que j'avais prononcée antérieurement. Il a parlé d'un entretien que